



Surveillance et information sur la qualité de l'air

BILAN MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - 2023

Le bilan de la qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris

Les niveaux de pollution enregistrés en 2023 ont baissé sur la Métropole du Grand Paris par rapport à 2022, sauf pour l'ozone (O₃). Cette diminution est principalement due à la baisse tendancielle des émissions, notamment celles du trafic, avec le renouvellement du parc routier et les politiques publiques mises en place. Elle est également liée à une année 2023 qui a connu des conditions météorologiques globalement favorables la dispersion des émissions, et des températures hivernales douces ayant limité le recours au chauffage résidentiel.

Grâce à cette poursuite de la tendance à la baisse des niveaux de pollution chronique, la population métropolitaine exposée à des concentrations dépassant les seuils est en nette diminution par rapport à 2022. 5 000 Métropolitains sont néanmoins toujours exposés à des niveaux supérieurs à la valeur limite pour le dioxyde d'azote en 2023.

Pour les particules PM₁₀ et PM_{2.5}, en 2023, les valeurs limites sont respectées en 2023.

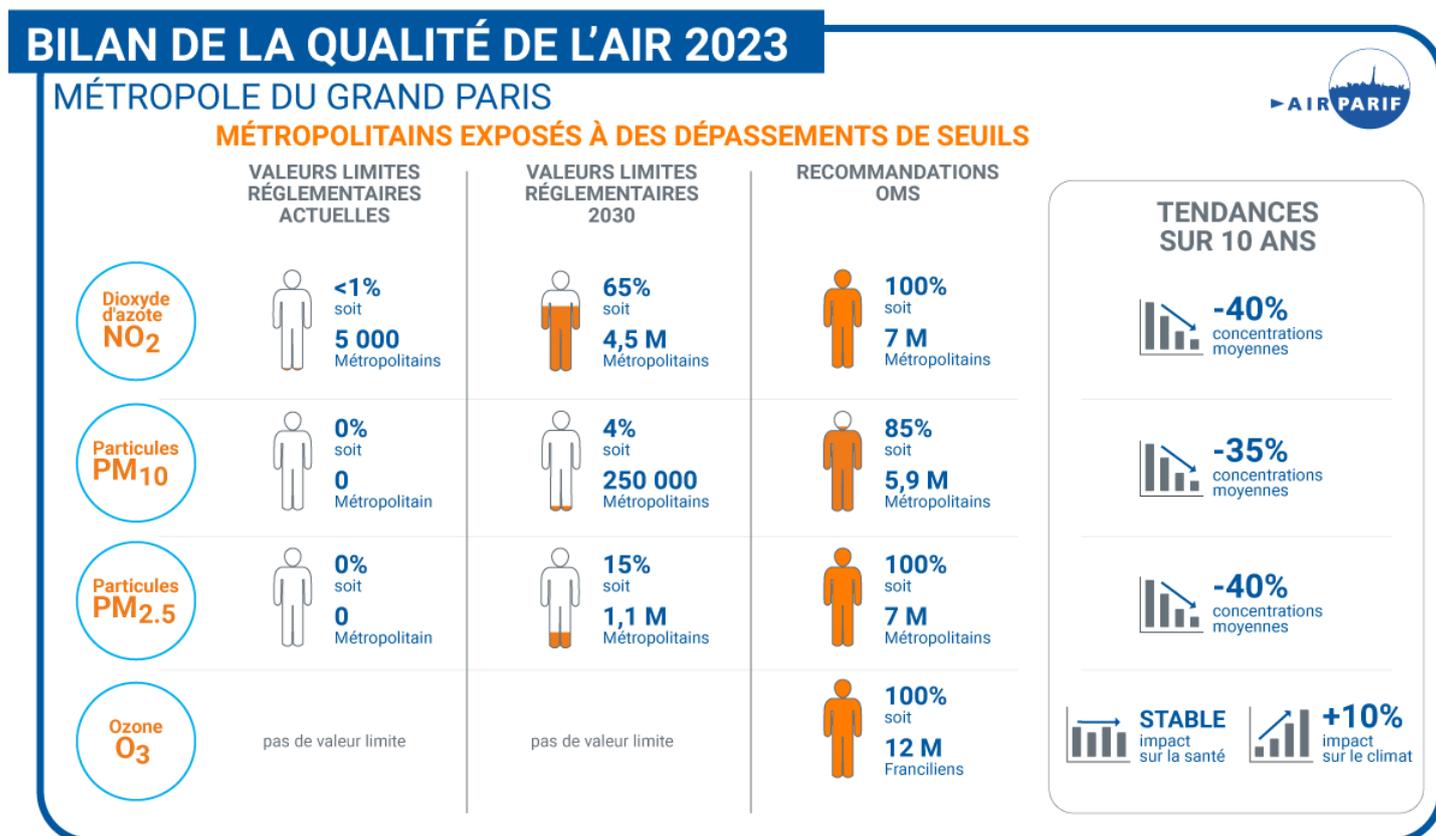
La totalité de la population métropolitaine est concernée par un dépassement des recommandations de l'OMS pour ces 3 polluants, ainsi que pour l'ozone.

Les informations sur les niveaux de pollution en région Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF : <https://www.airparif.fr/bilan/2024/bilan-qualite-de-lair-ile-de-france-2023>

Perspectives :

Dans le cadre de la révision de la Directive sur l'air ambiant en lien avec l'évolution des recommandations de l'OMS, il a été décidé par le Parlement Européen, le Conseil et la Commission européenne d'abaisser les seuils des valeurs limites réglementaires en matière de qualité de l'air en les rapprochant des seuils recommandés par l'OMS, sans s'y aligner, pour poursuivre la diminution de l'impact de la pollution de l'air sur la santé et prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques de ces effets. La valeur limite à respecter d'ici à 2030 passera de 40 µg/m³ à 20 µg/m³ en moyenne annuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules PM₁₀ et de 25 µg/m³ à 10 µg/m³ pour les particules PM_{2.5}.

La figure ci-dessous résume la situation de l'année 2023 pour la Métropole du Grand Paris, vis-à-vis des valeurs réglementaires actuelles, des valeurs limites réglementaires d'ici à 2030, des recommandations de l'OMS et présente les tendances sur 10 ans.



NO₂

Le **dioxyde d'azote** est un gaz nocif pour le système respiratoire. Il aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 2 400 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de dioxyde d'azote sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En Île-de-France, ce polluant est principalement émis par les véhicules diesel et essence, et dans des quantités plus faibles par les aéroports et le chauffage au gaz (dans une moindre mesure le chauffage au bois et au fioul).

MÉTROPOLITAINS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



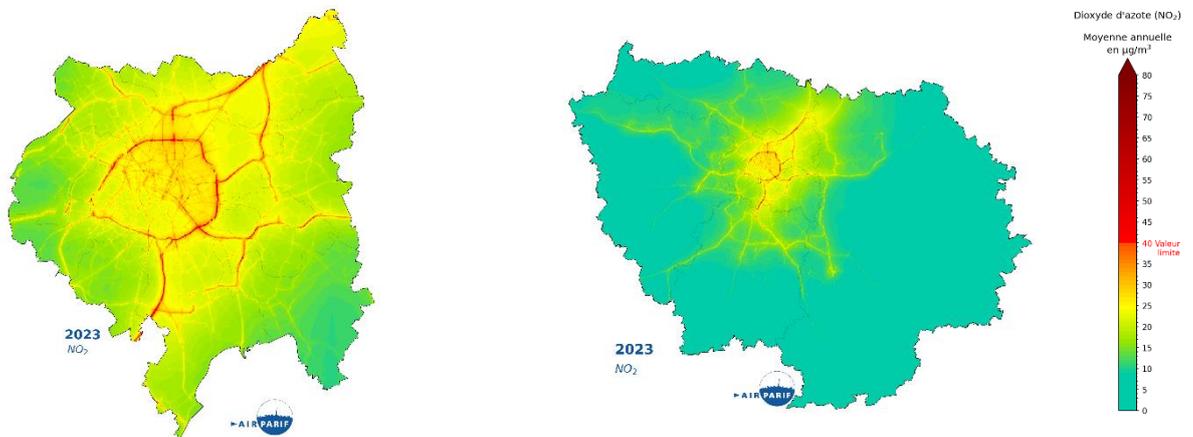
RECOMMANDATIONS OMS



TENDANCES SUR 10 ANS



En 2023, les moyennes annuelles de NO₂ en situation de fond de la Métropole du Grand Paris sont comprises entre 10 et 25 µg/m³. Les concentrations les plus importantes sont relevées dans Paris, ainsi qu'au nord et au sud de la métropole, dans les zones caractérisées par la présence d'axes routiers majeurs (Boulevard Périphérique, autoroutes A1, A3, A4, A6, A10, A86, ...).



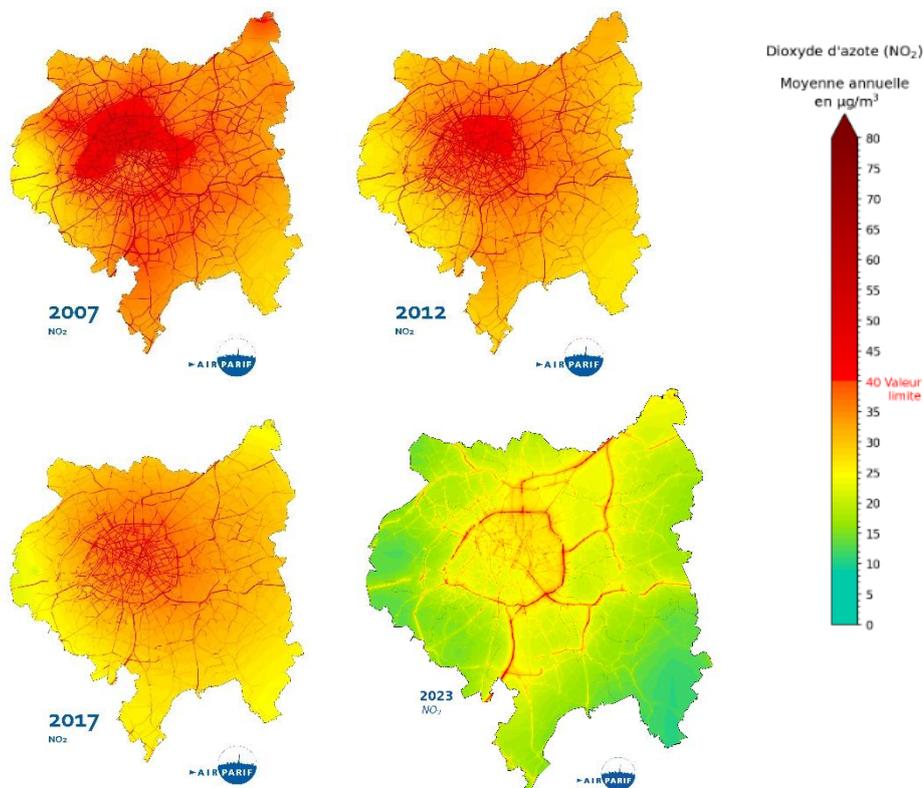
Concentration moyenne annuelle en NO₂ dans la Métropole du Grand Paris et en Ile-de-France en 2023

Les concentrations les plus élevées sont relevées au cœur de l'agglomération et plus particulièrement au voisinage des principaux axes routiers où d'importants dépassements de la valeur limite annuelle de NO₂ (40 µg/m³) ont été enregistrés. Les moyennes annuelles mesurées à proximité du trafic routier vont de 28 µg/m³ (Avenue des Champs-Élysées – Paris) à 46 µg/m³ (Boulevard Périphérique Est (Paris) et Autoroute A1 Saint-Denis). Dans la continuité de l'année 2022, le nombre d'axes franciliens qui enregistrent des concentrations moyennes annuelles supérieures aux seuils réglementaires est en diminution, entraînant une baisse notable du nombre de résidents potentiellement exposés à ces dépassements. **Ces dépassements concernent, en 2023, 5 000 résidents de la Métropole du Grand Paris. La totalité des habitants de la métropole est exposée à un air qui ne respecte pas les recommandations de l'OMS annuelle** (10 µg/m³ en moyenne annuelle) **et journalière** (25 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an).

En 2023, 4.5 millions de Métropolitains respirent un air dont les concentrations en NO₂ ne respectent pas la future valeur limite réglementaire 2030.

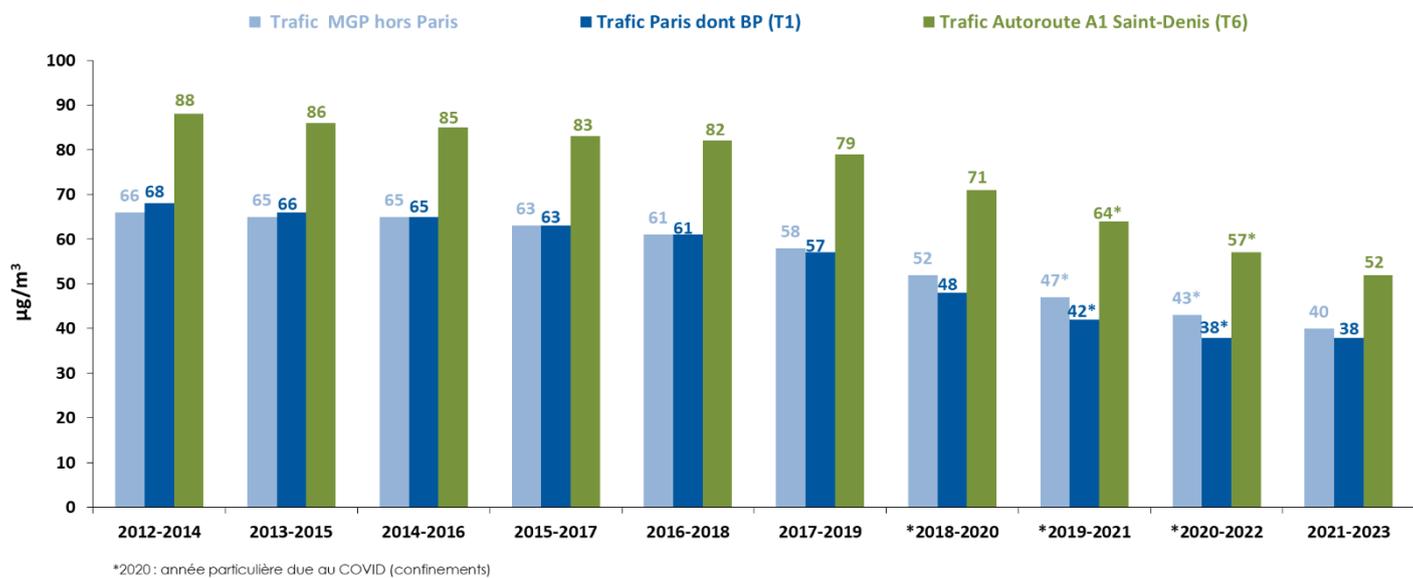
Evolution en moyenne annuelle

Sur le moyen terme, les concentrations en NO₂ montrent une tendance à la baisse, notamment dans le cœur de la Métropole du Grand Paris.



Evolution de la moyenne annuelle en NO₂ de 2007 à 2023 dans la Métropole du Grand Paris

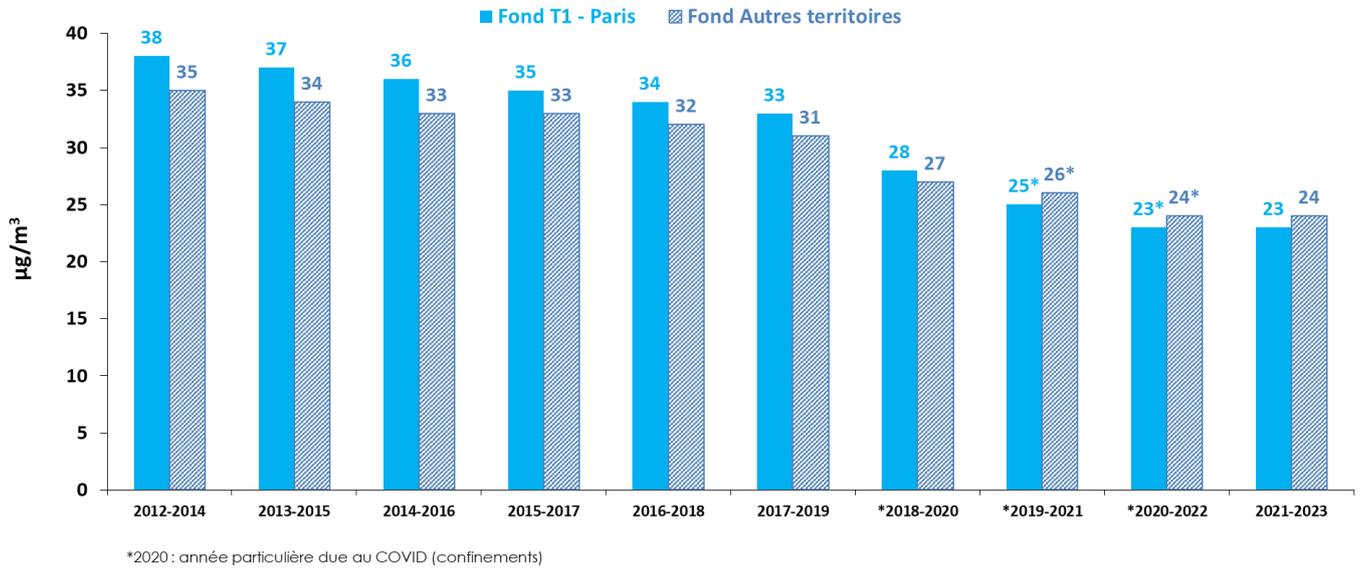
Ces 10 dernières années (2013 à 2023), une décroissance régulière des niveaux de NO₂ au sein de la Métropole du Grand Paris est observée, que cela soit à proximité des axes routiers ou en situation de fond. Cette baisse est notamment expliquée par la baisse des émissions permise par le renouvellement du parc technologique et, dans une moindre mesure, la baisse du trafic routier dans Paris. Les concentrations en NO₂ aux stations dans Paris (Boulevard Périphérique compris) et dans la Métropole hors Paris ont diminué de près de 50 % en 10 ans. Cet écart de diminution au sein de la Métropole du Grand Paris s'explique par une diminution du trafic plus importante dans Paris et par des différences de composition du parc routier. Pour ce qui est de la station Autoroute A1 Saint Denis, les niveaux ont diminué en moyenne de plus de 45 % entre 2013 et 2023.



Evolution de la concentration moyenne 3 ans en NO₂ en trafic dans la Métropole du Grand Paris

Bilan 2023 de la qualité de l'air – Métropole du Grand Paris

La même tendance est observée en situation de fond. **En 10 ans, sur l'ensemble des stations de fond de la métropole du Grand Paris, les niveaux de NO₂ ont diminué de plus de 40 %**, en lien avec les baisses d'émissions du trafic routier et du secteur résidentiel, principalement. La moyenne trois ans (2021-2023) sur le fond parisien est pour la troisième fois plus faible que les niveaux de fond du reste de la métropole.



Evolution de la concentration moyenne 3 ans en NO₂ en fond dans la Métropole du Grand Paris



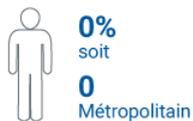
Les **particules PM₁₀** sont des entités solides de diamètre inférieur à 10 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines PM_{2,5} de diamètre inférieur à 2,5 µm, font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'exposition aux particules augmente le risque de maladies respiratoires et cardiovasculaires. Elle accroît notamment le risque de survenue de cancers pulmonaires, d'accidents vasculaires cérébraux, de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. L'impact des particules sur la santé dépend notamment de leur taille : les particules grossières, de diamètre compris entre 2,5 et 10 µm, ont des effets sur la santé respiratoire, alors que les particules fines, de diamètre inférieur à 2,5 µm, peuvent, pour les plus petites d'entre elles, traverser la barrière des poumons, passer dans le sang et impacter le système cardiovasculaire et neurologique. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 6 200 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de particules fines sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En Île-de-France, les particules PM₁₀ sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, et dans une moindre mesure par les activités de labour agricoles et de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

MÉTROPOLITAINS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



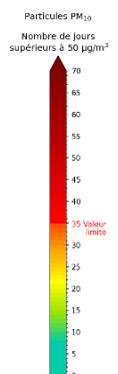
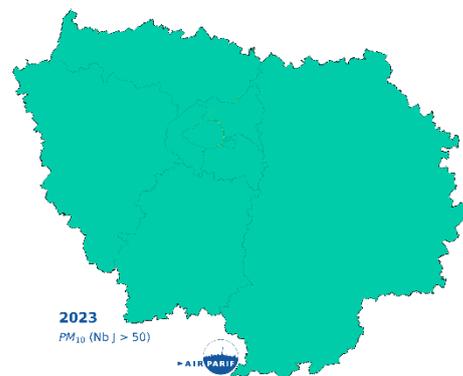
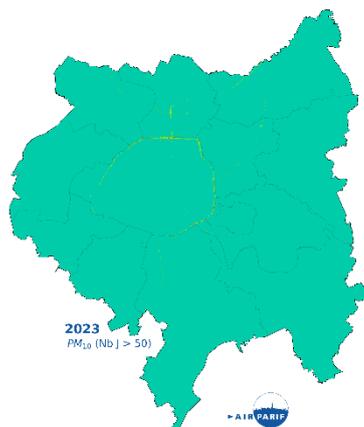
RECOMMANDATIONS OMS



TENDANCES SUR 10 ANS



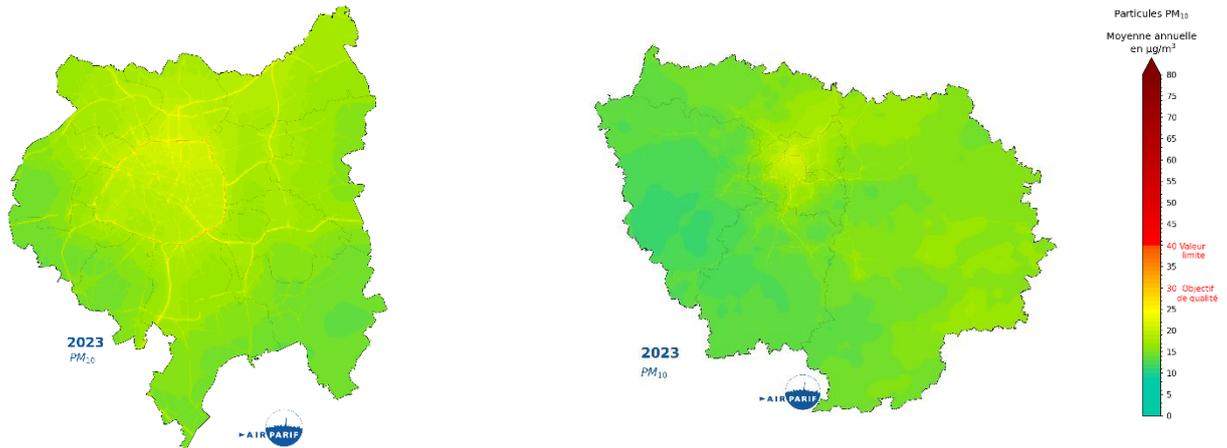
Valeur limite journalière (35 jours supérieurs à 50 µg/m³ maximum)



Nombre de jours de dépassement du 50 µg/m³ en PM₁₀ dans la Métropole du Grand Paris et sur l'Île-de-France en 2023

Le nombre de jours de dépassement du seuil journalier pour les PM₁₀ en 2023 est légèrement supérieur à celui de 2022 en situation de fond (2 à 5 jours de dépassement en 2023, contre 1 à 4 jours en 2022), **mais est inférieur à proximité du trafic routier** (entre 5 et 12 jours de dépassement en 2023, contre 4 à 28 jours en 2022). **Toutefois, cela reste bien inférieur à la valeur limite journalière** (35 jours par an). **En revanche, la recommandation journalière de l'OMS** (pas plus de 3 jours dépassant 45 µg/m³ en moyenne) **n'est pas respectée sur le territoire.**

Valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne annuelle)



Concentration moyenne annuelle en PM₁₀ dans la Métropole du Grand Paris et en Ile-de-France en 2023

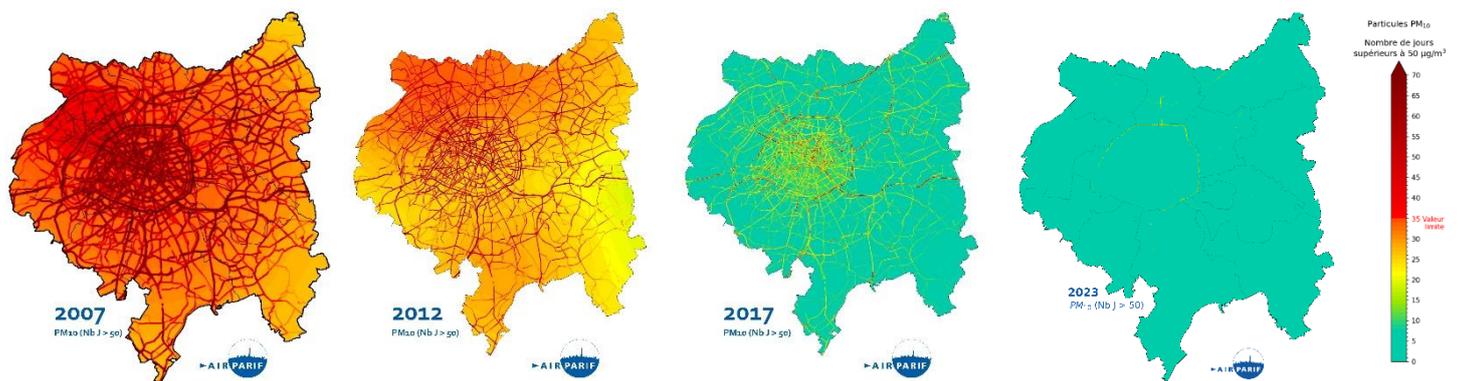
Les concentrations moyennes sont plus élevées aux abords des principaux axes de circulation régionaux. Au sein de la Métropole du Grand Paris, les concentrations sont plus élevées au cœur de l'agglomération et au voisinage des axes routiers majeurs. Elles sont cependant plus homogènes que celles du NO₂ en situation de fond. Les niveaux sont compris entre 10 et 20 µg/m³.

En 2023, **la valeur limite annuelle est respectée** sur l'ensemble des sites de mesure de la métropole. **La recommandation annuelle de l'OMS (15 µg/m³) est, quant à elle, toujours dépassée.**

En 2023, 250 000 Métropolitains respirent un air dont les concentrations en PM₁₀ ne respectent pas la future valeur limite réglementaire 2030.

Evolution des niveaux

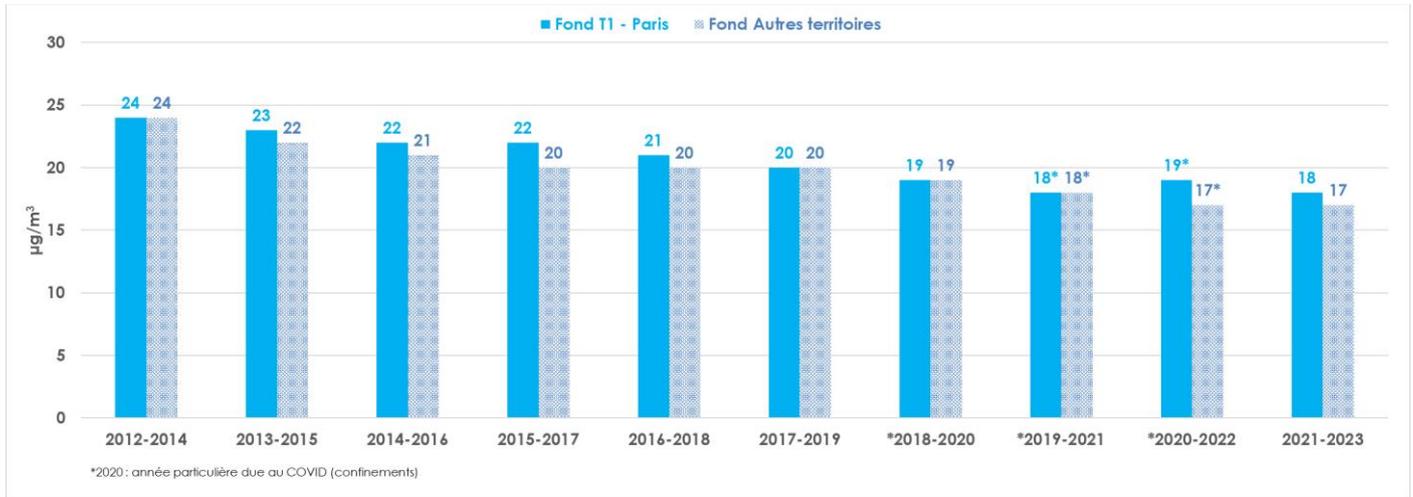
Au-delà de la quantité de polluants émis dans l'atmosphère, les nombres de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m³ en particules PM₁₀ d'une année sur l'autre sont **très impactés par le contexte météorologique**. De ce fait, l'évolution sur le court terme des niveaux de particules ne peut être évaluée sur ce paramètre.



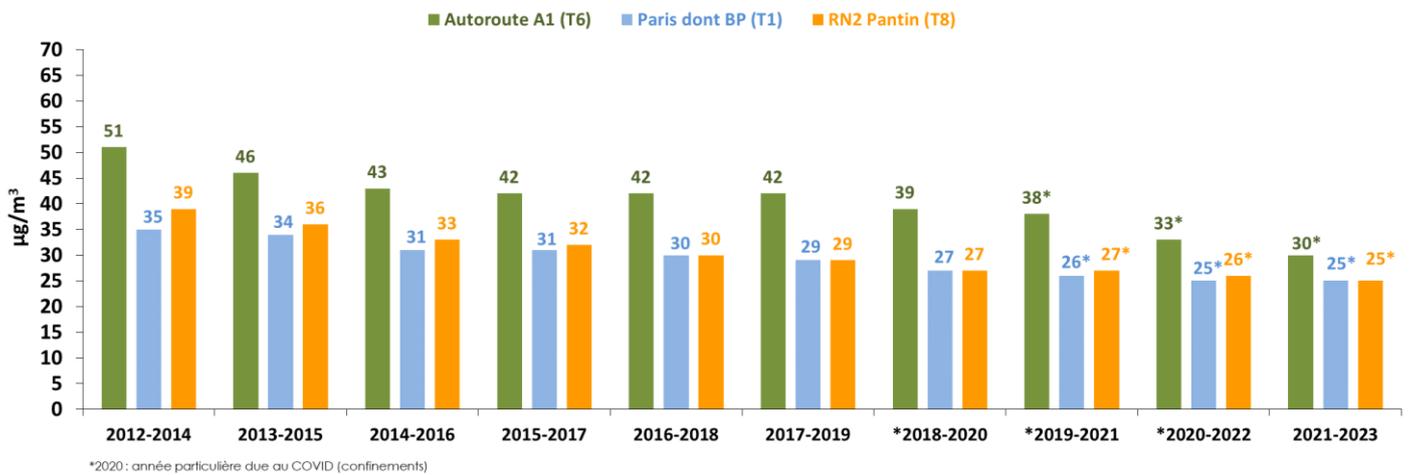
Nombre de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m³ en PM₁₀ de 2007 à 2023 dans la Métropole du Grand Paris

On observe une baisse de nombre de jours de dépassement à proximité des axes routier, associée à une baisse des concentrations en proximité du trafic routier.

Les teneurs moyennes en PM₁₀ dans la Métropole du Grand Paris montrent une tendance à la baisse régulière depuis les 10 dernières années. Entre 2013 et 2023, ces niveaux ont ainsi baissé de plus de 40 % sur les sites trafic du territoire de la Métropole du Grand Paris, et de plus de 35 % sur les sites en situation de fond.



Evolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM₁₀ mesurées sur des stations de fond dans la Métropole du Grand Paris



Evolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM₁₀ mesurées sur des stations trafic dans la Métropole du Grand Paris

Ces évolutions des concentrations de PM₁₀ sont à mettre en relation avec d'une part la diminution des émissions de PM₁₀ du secteur résidentiel, et d'autre part avec la baisse des émissions de particules primaires PM₁₀ du transport routier liée principalement à l'évolution du parc routier et, dans une moindre mesure, à la baisse du trafic. **L'année 2023 s'inscrit bien dans la continuité de cette tendance à la baisse.**

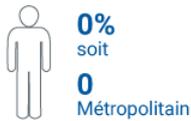


Les **particules fines PM_{2.5}** sont des entités solides de diamètre inférieur à 2,5 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines PM_{2.5} font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission. L'exposition aux particules fines augmente le risque de maladies respiratoires et cardiovasculaires. Les plus petites d'entre elles peuvent traverser la barrière des poumons, passer dans le sang et impacter le système cardiovasculaire et neurologique et ainsi accroître le risque de survenue de cancers pulmonaires, d'accidents vasculaires cérébraux, de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 6 200 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de particules fines sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

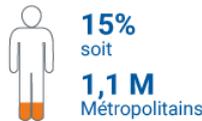
En Île-de-France, les particules fines PM_{2.5} sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, ainsi que les activités de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

MÉTROPOLITAINS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



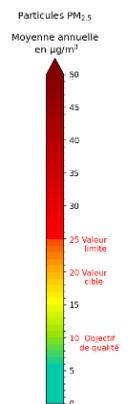
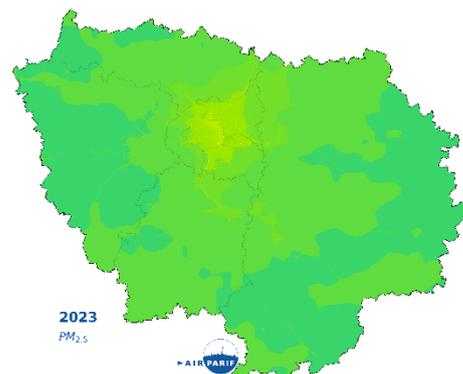
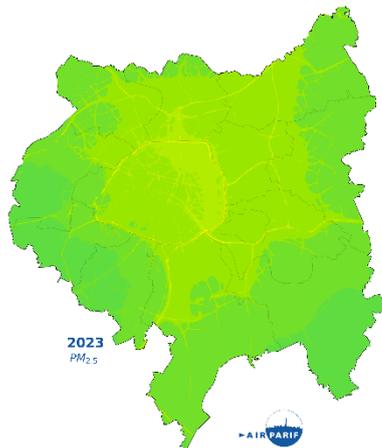
VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



RECOMMANDATIONS OMS



TENDANCES SUR 10 ANS



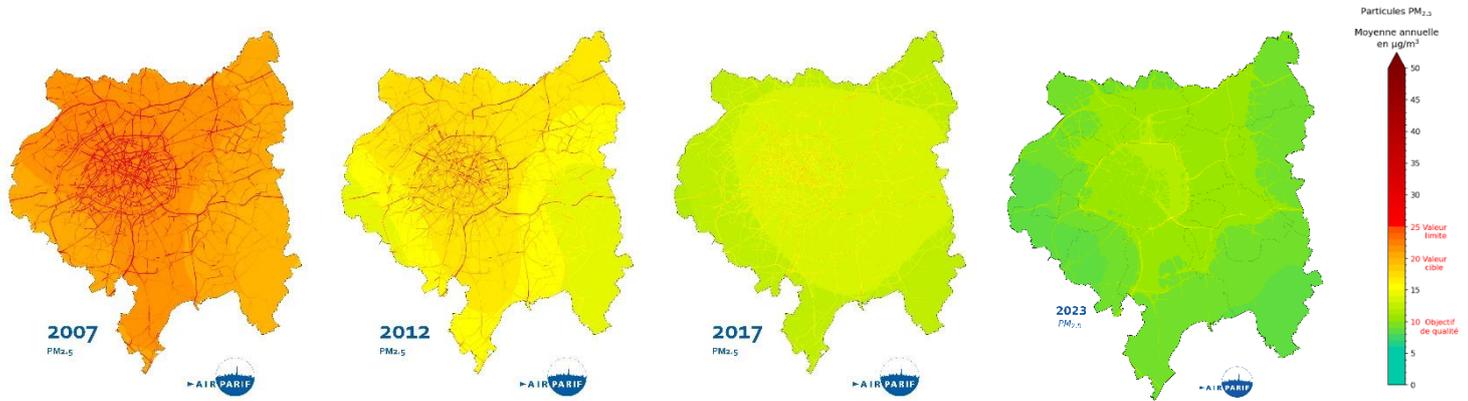
Concentration moyenne annuelle en PM_{2.5} dans la Métropole du Grand Paris et en Île-de-France en 2023

Comme pour les PM₁₀, les concentrations moyennes de fond de PM_{2.5} sont assez homogènes sur le territoire métropolitain. Elles sont comprises entre 8 et 11 µg/m³ en 2023. Les concentrations les plus élevées sont relevées au voisinage des grands axes routiers, au cœur dense de Paris et au nord du territoire. **La valeur limite annuelle (25 µg/m³) est respectée sur la totalité de la Métropole du Grand Paris en 2023. La recommandation annuelle de l'OMS (5 µg/m³) est dépassée sur l'ensemble du territoire, comme sur toute l'Île-de-France.**

En 2023, 1.1 millions de Métropolitains respirent un air dont les concentrations en PM_{2.5} ne respectent pas la future valeur limite réglementaire 2030.

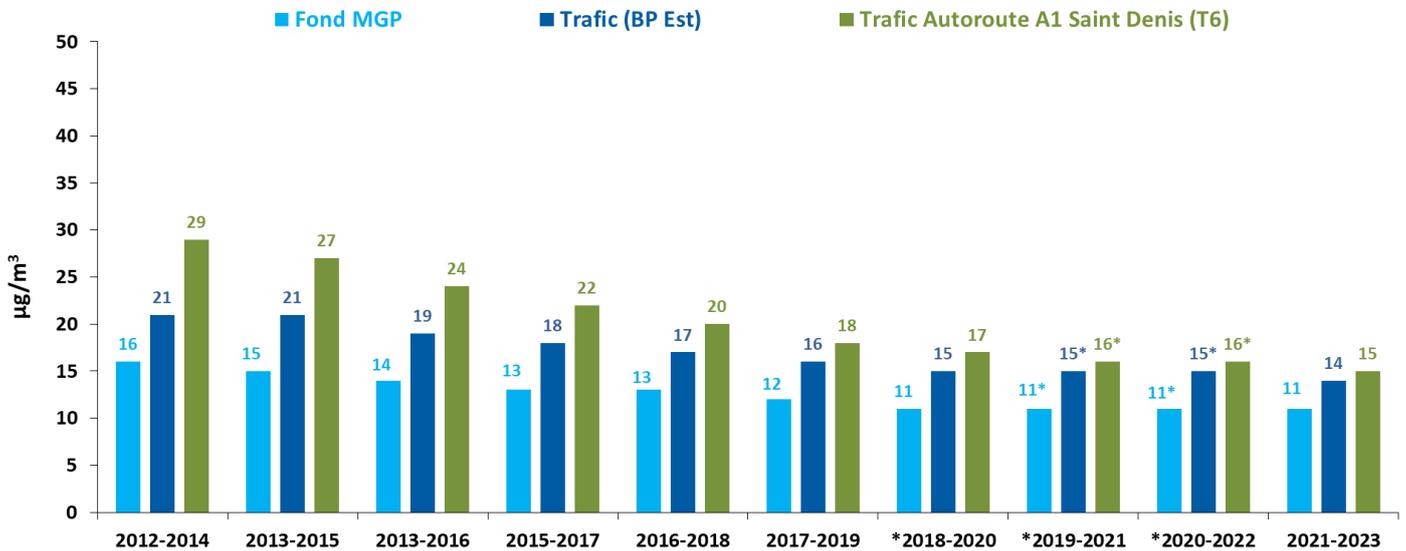
Evolution en moyenne annuelle

Comme pour les PM_{10} , les teneurs annuelles de particules $PM_{2.5}$ fluctuent du fait des conditions météorologiques. En s'affranchissant des variations météorologiques, **les niveaux moyens annuels de $PM_{2.5}$ montrent une tendance à la baisse**. Les niveaux enregistrés sur les stations urbaines de **fond dans la Métropole du Grand Paris ont baissé de plus de 40 %** entre 2013 et 2023. Sur les sites trafic, **les niveaux moyens annuels de $PM_{2.5}$ ont baissé de plus de 40 % pour la station Boulevard Périphérique Est (T1) et de plus de 55 % pour la station Autoroute A1 Saint-Denis (T6), sur les dix dernières années**. Cette baisse à moyen terme est illustrée par l'évolution des cartes de pollution entre 2007 et 2023.



Evolution de la moyenne annuelle en $PM_{2.5}$ de 2007 à 2023 dans la Métropole du Grand Paris

Cette baisse s'explique par **la diminution des émissions de particules primaires émises par le transport routier, et par le secteur résidentiel**. La baisse des émissions $PM_{2.5}$ issues du trafic routier est plus importante que pour les PM_{10} car la majorité des $PM_{2.5}$ sont émises à l'échappement. Les particules PM_{10} comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.



*2020 : année particulière due au COVID (confinements)

Évolution de la concentration moyenne 3 ans en particules $PM_{2.5}$ en fond et en trafic dans la Métropole du Grand Paris. Echantillon évolutif de stations

O₃

L'ozone de basse altitude est un gaz nocif pour le système respiratoire. C'est un polluant qui ne doit pas être confondu avec la couche d'ozone, composée du même gaz mais située à haute altitude, et qui absorbe utilement les rayons UV provenant du soleil. L'ozone de basse altitude aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 1 700 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux d'ozone de basse altitude sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'ozone de basse altitude est également nocif pour la végétation, et notamment pour les cultures agricoles. C'est un polluant de l'air qui a aussi la particularité d'être un gaz à effet de serre ; il aggrave donc le réchauffement climatique.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui n'est pas rejeté directement dans l'air mais provient de la transformation chimique d'autres polluants. Il se forme dans l'atmosphère par transformation chimique de différents composés : des composés organiques volatils (provenant essentiellement de l'usage de solvants et peintures, de certaines activités industrielles, des deux-roues thermiques et des émissions naturelles de la végétation), du méthane et du monoxyde de carbone, en présence d'oxydes d'azote (principalement émis par les véhicules diesel et essence) et sous l'effet d'un ensoleillement important et de fortes températures.

FRANCILIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES	VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030	RECOMMANDATIONS OMS
pas de valeur limite	pas de valeur limite	100 % soit 12 M Franciliens

TENDANCES SUR 10 ANS

STABLE
impact sur la santé

+10%
impact sur le climat

L'ozone de basse altitude est un polluant qui a une durée de vie de quelques semaines à quelques mois et qui voyage. De ce fait, il présente plutôt une problématique globale que locale. **Concernant l'impact de l'ozone de basse altitude sur la santé humaine, il n'existe pas de valeur limite réglementaire. En revanche, il existe 2 seuils recommandés par l'OMS qui sont dépassés en tout point de la région tous les ans. Concernant l'impact de l'ozone de basse altitude sur le changement climatique, l'ozone de basse altitude étant également un gaz à effet de serre, les concentrations en moyenne annuelle ont augmenté de +10 % en 10 ans.**

Pour plus d'informations sur les concentrations mesurées, les statistiques annuelles sont disponibles à cette adresse : data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/documents/stats-2023/explore

Pour plus d'informations sur l'ozone, une note spécifique est disponible à cette adresse : airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/Dossier-ozone.pdf

Polluants dont les niveaux respectent la réglementation

D'autres polluants surveillés en Île-de-France respectent largement les normes de qualité de l'air et présentent des tendances à la baisse. C'est le cas du benzène, du dioxyde de soufre (SO₂), du monoxyde de carbone (CO), des métaux (Plomb, Arsenic, Nickel, Cadmium), des autres hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des aldéhydes.

La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire

A l'aide des **mesures et d'outils de modélisation horaire**, des cartes des niveaux moyens annuels sont réalisées chaque année pour les principaux polluants réglementés. Ces cartes, disponibles à l'échelle communale (arrondissement pour Paris), permettent d'estimer les niveaux de pollution en tout point de la région, à la fois en situation d'exposition générale de la population vis-à-vis de la pollution (fond urbain) et de proximité au trafic routier (trafic). Les résultats de ce dispositif sont affinés par des campagnes de mesure ponctuelles en différents points de la région.

Le réseau de mesure régional est dimensionné pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi aux problématiques de qualité de l'air liées au contexte local, comme par exemple la présence d'un réseau routier dense dans une zone fortement peuplée. Les stations implantées dans la Métropole du Grand Paris sont présentées ci-dessous.

		Mesure permanente																		Mesure semi-permanente prélevements continus et installés par campagnes de mesure dans l'objectif d'obtenir une concentration moyenne annuelle							
		Caractérisation des polluants gazeux										Caractérisation des particules (concentration, distribution, taille et nature)								Caractérisation des polluants gazeux							
Territoire	Dép.	Site de mesure	Classification	NOx	O3	SO2	CO	CO2/CH4	NH3	NH3 passif	Aldéhydes passif	BTEX	COV	PM2,5	PM10	Comptage des particules	BC dans les PM2,5	EC/OC dans les PM 2,5	Pb, As, Cd, Ni dans les PM10	SO4 ⁻ , Org, NO3 ⁻ , NH4 ⁺ , Cl ⁻ dans les PM1	HAP dans les PM10	Particules ultrafines 10nm - 400nm	Particules fines à grossières 180nm - PM10	NO2 passif	BTEX passif		
11	75	PARIS 1er les Halles	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	75	PARIS 6ème	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	75	PARIS 7ème	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	75	PARIS 12ème	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	75	PARIS 13ème	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	75	PARIS 15ème	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
14	92	PARIS 18ème	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●				▶		
14	92	NEUILLY-SUR-SEINE	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	92	LA DEFENSE	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
15	92	GENNEVILLIERS	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
16	93	ARGENTEUIL	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	93	SAINT-DENIS	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
17	93	ALBERVILLE	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	93	TREUILLY-EN-FRANCE	PERIURBAINES (P)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
18	93	BORIGNY	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
19	93	VILLENOBLE	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
110	94	NOGENT-SUR-MARNE	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	94	CHAMPIGNY SUR MARNE	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
112	94	WIRRY-SUR-SEINE	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
	94	CACHAN	URBAINES (U)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
STATIONS TRAFIC (T)																											
Territoire	Dép.	Site de mesure	Classification	NOx	O3	SO2	CO	CO2/CH4	NH3		BTEX	COV	PM2,5	PM10	Comptage des particules	BC dans les PM2,5	EC/OC dans les PM 2,5	Pb, As, Cd, Ni dans les PM10	SO4 ⁻ , Org, NO3 ⁻ , NH4 ⁺ , Cl ⁻ dans les PM1	HAP dans les PM10	Particules ultrafines 10nm - 400nm	Particules fines à grossières 180nm - PM10	NO2 passif	BTEX passif			
11	75	Avenue des Champs Elysées	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Rue Bonaparte	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Boulevard Périphérique Auteuil	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Boulevard Périphérique Est	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Quai des Célestins	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Place Victor Basch	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Boulevard Hausmann	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Place de l'Opéra	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Place de la Bastille	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Quai de la Mégisserie	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Porte de Clignancourt	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	75	Carrefour Vaugrard-Convention	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
75	Bd Saint-Germain	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶				
75	Rue de Rivoli	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶				
75	Bd Solfè	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶				
12	92	RN20 Montrouge	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
13	92	RD910 Sèvres	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
14	92	RD7 Courbevoie	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
16	93	Autoroute A1 Saint-Denis	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶		
18	93	Route Nationale 2 Pantin	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
19	93	RN300 Villemonais	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
110	94	RN4 Champigny-sur-Marne	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
112	94	RN186 Chaisy-le-Roi	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
	94	ADA Arcueil	TRAFIC (T)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●					▶			
STATION D'OBSERVATION																											
11	75	Tour Eiffel 3ème étage	OBSERVATION (Obs)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●								
	75	Boulevard Périphérique Auteuil	OBSERVATION (Obs)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●								

Liens pratiques

- ✚ L'ensemble des **données statistiques** relatives aux mesures de pollution en Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF :
<https://data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/search?q=statistiques&sort=-created>
- ✚ **Le bilan des émissions de polluants atmosphériques en Île-de-France :**
<https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/les-emissions>
- ✚ **Le bilan annuel de la qualité de l'air en Île-de-France :**
https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/BilanQA_IDF_2022.pdf
- ✚ **Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse :**
<https://www.airparif.asso.fr/toutes-nos-cartes>
- ✚ **La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire**
<https://www.airparif.fr/carte-des-stations>

Pour nous contacter :

AIRPARIF - Observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France
7 rue Crillon - 75004 PARIS | Téléphone 01 44 59 47 64 | www.airparif.fr